

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire

95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Atos S.E.

Société Européenne
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atos S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels et Note 2 « Immobilisations financières »

Point clé de l'audit

Réponse apportée

Au 31 décembre 2019, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 10 140 millions d'euros, soit 81% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de :

- la quote-part de situation nette pour les sociétés non opérationnelles ;
- la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles et leurs sociétés mère déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids des titres de participation au bilan, de l'importance des jugements de la Direction notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie.

Notre appréciation de l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par la Société pour déterminer les valeurs d'usage des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, vérifier la concordance des quotes-parts retenues par la Société avec les états financiers des différentes entités ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - obtenir les prévisions de trésorerie des entités et les rapprocher des budgets triennaux arrêtés par la Direction ;
 - analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe et des entités et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 29^{ème} année sans interruption, dont pour les deux, 24 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Atos S.E.

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes


Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

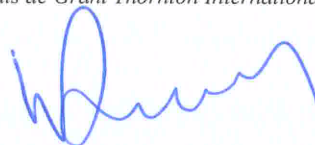
Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2020

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés


Christophe Patrier

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Virginie Palethorpe

E.5.3 Comptes sociaux d'Atos SE

Au 31 décembre 2019, le capital du Groupe s'élevait à 109,2 millions d'euros, divisé en 109 214 914 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées. Les actions du Groupe Atos sont cotées au marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Elles ne font pas l'objet de cotation sur une autre place ; les actions de Worldline SA sont aussi cotées au marché Euronext Paris ; Atos SE et Worldline SA sont les seules sociétés cotées du Groupe.

E.5.3.1 Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>		Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018	
ACTIF			Brut	Amortissement/ Dépréciation	Net
Immobilisations incorporelles	Note 1		113 918	-113 918	-
Immobilisations corporelles			-	-	-
Titres de participation	Note 2		10 592 215	-451 974	10 140 241
Autres immobilisations financières	Note 2		98 031	-	98 031
Total actif immobilisé			10 804 164	-565 892	10 238 272
Avances et acomptes versés sur commandes			301	-	301
Clients et comptes rattachés	Note 3		42 115	-	42 115
Autres créances	Note 3		1 365 117	-30 276	1 334 841
Trésorerie et de trésorerie	Note 4		989 697	-	989 697
Total actif circulant			2 397 230	-30 276	2 366 954
Comptes de régularisation	Note 5		27 958	-	27 958
TOTAL DE L'ACTIF			13 229 352	-596 168	12 633 184
					11 186 377

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
PASSIF			
Capital social		109 215	106 886
Prime d'émission et de fusion		1 572 382	2 993 742
Réserve légale		10 715	10 545
Autres réserves et report à nouveau		-	803 959
Résultat de l'exercice		3 528 637	161 090
Capitaux propres	Note 6	5 220 949	4 076 220
Provisions pour risques et charges	Note 7	7 179	1 800
Dettes financières	Note 8	5 405 584	5 227 084
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 9	19 726	22 159
Autres dettes	Note 9	1 979 612	1 839 664
Total des dettes		7 412 001	7 088 906
Comptes de régularisation	Note 10	134	19 449
TOTAL DU PASSIF		12 633 184	11 186 377

E.5.3.2 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	Note 11	141 074	145 558
Autres produits d'exploitation		12 900	6 580
Produits d'exploitation		153 974	152 138
Achats et charges externes		-37 311	-42 709
Impôts et taxes		-1 498	-1 929
Rémunérations et charges sociales		-2 564	-3 490
Dotation aux provisions		-	-39
Autres charges	Note 12	-15 542	-17 624
Total Charges d'exploitation		-56 915	-65 793
Résultat d'exploitation		97 059	86 345
Résultat financier	Note 13	157 010	-32 507
Résultat courant		254 070	53 838
Résultat exceptionnel	Note 14	3 300 805	80 917
Participation des salariés			
Impôt sur le résultat	Note 15	-26 238	26 335
RESULTAT NET		3 528 637	161 090

E.5.4 Annexes aux comptes d'Atos SE

Activité d'Atos SE

Atos SE a pour principales activités :

- la gestion de la marque Atos ;
- la détention des participations du Groupe ;
- la centralisation des activités de financement.

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des redevances de marque reçues des filiales du Groupe.

La société Atos SE est la holding du Groupe Atos, dont elle est la Société Mère, et à ce titre établit des comptes consolidés.

Événements majeurs de l'exercice

Les actionnaires d'Atos ont approuvé, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2019, la distribution en nature des actions Worldline SA aux actionnaires d'Atos, avec date d'effet au 7 mai 2019. Le montant total de la distribution exceptionnelle s'est élevé à 2 344 millions d'euros, sur la base d'une parité de deux actions Worldline pour cinq actions Atos détenues et d'un prix unitaire de 54,7 euros. Le nombre d'actions Worldline distribuées a été égal à 42 852 724. A la suite de cette opération, Atos détenait 27,3 % du capital et 35 % des droits de vote Worldline.

Par ailleurs le 30 octobre 2019, Atos a annoncé la cession de 12% du capital de Worldline représentant 780 millions d'euros, dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (ABO) ainsi que l'émission d'obligations échangeables en actions Worldline à zéro coupon de 500 millions d'euros d'une maturité de 5 ans avec une prime d'échange de 35%. La montant globale pour Atos de ces deux opérations s'élève à 1.280 millions d'euros.

De plus, Atos SE a procédé au transfert concomitant par le Fonds de Pension Atos d'actions Worldline pour un montant de £198 millions de livres sterling (représentant environ 230 millions d'euros). Cette transaction non monétaire devrait permettre à Atos de faire l'économie des cotisations pour les 15 prochaines années, sous réserve de conformité aux réglementations locales en matière de financement des régimes de retraites.

La cession d'une partie de la participation d'Atos au capital de Worldline est en accord avec les priorités d'Atos présentées dans son plan stratégique 2019-2021, dans la mesure où cette Opération renforcera la position du Groupe en tant que leader international de la transformation digitale et augmentera sa flexibilité stratégique, permettant ainsi à Atos d'accroître sa croissance et la création de valeur pour ses actionnaires à mesure que la transformation digitale s'accélère. Elle réduit également l'exposition d'Atos à Worldline via une structure de transaction efficiente

Par ailleurs le 14 novembre 2019, Atos a intégralement remboursé les prêts long terme en dollars et en euros émis en octobre 2018 dans le cadre de l'acquisition Syntel. Atos SE a remboursé directement 513 millions d'euros et indirectement via ses filiales 1 045 millions de dollars.

Le 1^{er} novembre 2019, M. Thierry Breton, Président Directeur Général d'Atos SE, a démissionné de tous ses mandats au sein du Groupe Atos.

Le Conseil d'administration d'Atos SE a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et en conséquence a nommé Monsieur Bertrand Meunier en qualité de Président non exécutif du Conseil d'administration d'Atos SE et Monsieur Elie Girard, Directeur Général à effet du 1^{er} novembre 2019.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2019 ont été arrêtés dans le respect des principes comptables généraux arrêtés en France (règlement 2018-07 de l'ANC et règlements ultérieurs en vigueur) et notamment des éléments suivants :

- prudence ;
- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les comptes annuels sont établis et présentés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels et de malis de fusion.

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis linéairement sur les durées d'utilisation prévues. Ils sont totalement amortis au 31/12/2019.

Immobilisations corporelles

Il n'y a pas d'immobilisations corporelles au 31/12/2019.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières (prêts et dépôts).

Les titres de participations figurant au bilan sont comptabilisés au coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de :

- la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie basées sur des plans d'affaires à 3 ans, également utilisé pour le test de dépréciation du Goodwill au niveau des comptes consolidés (méthode dite du Discounting Cash Flows), un taux de croissance à l'infini est appliqué ainsi des taux d'actualisation propres à chaque pays, déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux d'impôt et les conditions spécifiques à chaque zone géographique.
- la quote-part de situation nette pour les entités non opérationnelles.

Les prêts sont essentiellement des opérations intra-Groupes.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation.

Les créances et comptes rattachés en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de leur actualisation à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

La société détient des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité ou acquises dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options d'achats d'actions. Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'inventaire.

Pour les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité, une dépréciation est constituée quand la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur moyenne pondérée des cours de bourse du mois de décembre.

Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent exclusivement des frais d'émission d'emprunt étalés linéairement sur la durée de vie de l'emprunt.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation correspondante.

Lorsqu'un titre de participation est totalement déprécié et que sa valeur d'inventaire est supérieure à sa valeur d'usage, une provision pour risque peut être constatée, en plus des dépréciations d'actifs courants liés à la filiale réalisée.

Emprunts obligataires et autres emprunts

Les emprunts obligataires sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date d'encaissement des fonds qui est le fait générateur.

Les primes d'émission sont enregistrées à l'actif et amorties sur la durée de l'emprunt.

Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont inhabituels dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils ne surviennent que rarement.

Note 1 Immobilisations incorporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles brutes	113 918			113 918
Amortissement des immobilisations incorporelles	-9 960			-9 960
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-103 958			-103 958
Total des amortissements et dépréciations	-113 918			-113 918
Valeur nette des immobilisations incorporelles	0			0

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées :

- d'un mali de fusion résultant de l'apport d'Atos Investissement 6 à Atos SE en 2004 totalement dépréciés depuis 2016. Ce mali technique a été affecté aux différents actifs apportés pour permettre un suivi dans le temps de sa valeur et est ventilé par pays comme suit :
 - France : 40,8 millions d'euros ;
 - Espagne : 63,1 millions d'euros.
- de plusieurs autres malis de fusion comptabilisés antérieurement à 2004 pour une valeur brute de 9,96 millions d'euros dépréciés linéairement.

Note 2 Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières brutes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2019
Titres de participation Groupe	9 419 655	1 230 962	-58 611	10 592 006
Titres de participation hors Groupe	124	-	-	124
Autres titres immobilisés	85	-	-	85
Total titres de participation	9 419 864	1 230 962	-58 611	10 592 215
Prêts aux sociétés du Groupe et intérêts courus	319 159	249 660	-568 819	-
Autres	79 361	98 031	-79 361	98 031
Total autres immobilisations financières	398 520	347 691	-648 180	98 031
TOTAL	9 818 384	1 578 653	-706 791	10 690 246

Acquisition/diminution de titres de participations et autres mouvements

Durant l'exercice 2019, Atos SE a souscrit aux augmentations de capital suivantes de sociétés du Groupe Atos :

- Atos International BV pour 1.229,2 millions d'euros, par souscription au capital d'AIBV via primes d'émission (998,9 millions d'euros dans le cadre du remboursement des prêts Syntel et 230 millions d'euros liés à la cession des actions Worldline au fond de pension Atos UK).
- Bull SA pour 1,7 millions d'euros.

La diminution des titres de participation Groupe est liée à la valeur nette comptable des titres Worldline cédés en 2019 à hauteur de 58,6 millions d'euros.

Ventilation autres immobilisations financières par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31 décembre 2019	A moins de 1 an	A plus de 1 an
Prêts et intérêts courus	-	-	-
Autres	98 031	98 031	-
TOTAL	98 031	98 031	-

Le poste « Autres immobilisations financières » comprend le dépôt net versé au titre du programme de titrisation de créances commerciales pour 98 millions d'euros.

Variation des dépréciations sur immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	Dotations	Reprises	31 décembre 2019
Titres de participation Groupe	-453 888	-24 518	26 640	-451 766
Titres de participation hors Groupe	-124	-	-	-124
Autres titres immobilisés	-85	-	-	-85
TOTAL	-454 097	-24 518	26 640	-451 975
Dont financier				

Les reprises de la période ont porté principalement sur les dépréciations des titres de participation des entités du Groupe en France (y compris les holdings) pour 26,64 millions d'euros.

Les dotations de la période correspondent à des filiales françaises pour 13,8 millions d'euros ainsi qu'une filiale en Turquie pour 10,7 millions d'euros.

Valeur nette des immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres de participation Groupe	10 592 006	-451 766	10 140 240
Titres de participation hors Groupe	124	-124	-
Autres titres immobilisés	85	-85	-
Titres de participation	10 592 215	-451 975	10 140 240
Prêts et intérêts courus	-	-	-
Autres	98 031	-	98 031
Autres immobilisations financières	98 031	-	98 031
TOTAL	10 690 246	-451 975	10 238 271

Tableau des filiales et participations

		Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avance consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
En milliers d'euros	Quote- part du capital détenu (%)	Brute	Nette			
A) FILIALES (+ de 50% du capital détenu par la société)						
Sociétés françaises						
Bull SA	100	1,339,794	1 339 794			262 931
Atos Infogérance	100	339,501	185 791			
Atos Intégration	95	221,054	221 054		180 000	
Atos Consulting	68	16,539	0			
Atos Participation 2	100	30,616	16 035			
Atos International	100	103,725	0		97 569	
Atos Investissement 10	100	88,899	68 844		1 650	
Atos Management France	100	44,820	0			
Atos Investissement 12	100	62	26			
Atos Meda	100	8,840	8 840			
Atos Investissement 19	100	59	59			
Atos Investissement 20	100	37	0			
Atos Investissement 21	100	37	37			
Atos Worldgrid	100	32,328	32 328		46 317	
Sociétés étrangères						
Atos Origin Srl, Italie	100	57,183	173			
St Louis Ré, Benelux	100	2,174	2 174		31 250	
Atos Spain SA	100	128,121	128 121			21 763
Atos Information Technology GMBH	100	585,747	585 747		122 160	
Atos International BV, Pays Bas	100	7,509,713	7 509 713			
Atos Bilisim, Turquie	81	22,276	11 554		71 450	
Atos Customer Serv Turquie	92	199	199		5 000	
B) PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la société)						
Canopy uk	11	30,245	311			
Worldline	13	29,285	29 285			
Group technic informatic, spain	33	751	156			
(en milliers d'euros)						
Total des capitaux propres des filiales françaises		5 278 518				
Total des capitaux propres des filiales étrangères		8 684 479				
Total des résultats nets des filiales françaises		-50 943				
Total des résultats nets des filiales étrangères		-44 139				

Note 3 Clients, comptes rattachés et autres créances

Clients, comptes rattachés et autres créances

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2019	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2019	Valeur nette au 31 décembre 2018
Clients et clients douteux	34 619	-	34 619	35 546
Factures à établir	7 496	-	7 496	42 062
Clients et comptes rattachés	42 115	-	42 115	77 608
Etat, impôt société	82 369	-	82 369	75 634
TVA déductible	4 481	-	4 481	6 885
Comptes courants sociétés Groupe	1 272 084	-30 276	1 241 808	816 752
Autres débiteurs	6 183	-	6 183	6 610
Autres créances	1 365 117	-30 276	1 334 841	905 881
TOTAL	1 407 232	-30 276	1 376 956	983 489
<i>Dont exploitation</i>		-		

Le poste client et clients douteux comprend des refacturations intra-Groupes en fin d'année 2019.

Les « factures à établir » comprennent principalement : 3,3 millions d'euros concernant des refacturations intra-groupe de redevances de marque et 2,1 millions d'euros concernant une refaturation de brevet.

Dans le cadre de l'évaluation des titres de participation, une provision a été constatée sur des comptes-courants intra-groupe pour un montant de 30,3 millions d'euros.

Ventilation des clients, comptes rattachés et autres créances par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2019	A moins de 1 an	A plus de 1 an
Clients et clients douteux	34 619	34 619	-
Factures à établir	7 496	7 496	-
Etat, impôt société	82 369	82 369	-
TVA déductible	4 481	4 481	-
Comptes courants sociétés Groupe	1 272 084	1 272 084	-
Autres débiteurs	6 183	6 183	-
TOTAL	1 407 232	1 407 232	-

Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Montant des produits à recevoir inclus dans les créances		
Autres créances	553	857
TOTAL	553	857

Note 4 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2019	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2019	Valeur nette au 31 décembre 2018
Actions propres – contrat de liquidité	-	-	-	2
Actions propres	39 913	-	39 913	3 920
Valeurs à l'encaissement	-	-	-	-
Disponibilités	949 784	-	949 784	794 838
TOTAL	989 697	-	989 697	798 760

Mouvement sur les actions propres

Au 31 décembre 2019, la société détenant 582 204 actions d'Atos SE soit 0,5% du capital représentant une valeur de portefeuille de 43 269 401,28 euros sur la base du cours de bourse de l'action Atos au 31 décembre 2019 et une valeur comptable de 39 912 877,50 euros. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et sont affectées à l'allocation d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe et correspondent à la couverture des engagements relatifs aux plans d'actions de performance ou plans d'achat d'actions.

La société a procédé aux achats suivants :

- 1 100 000 actions le 9 mai 2019, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le 8 mai 2019 ;
- 540 000 actions du 5 août au 4 septembre 2019, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services comme annoncé par le Groupe le 2 août 2019.

Au cours de l'année 2019 la société a transféré 1 087 638 actions aux bénéficiaires de plans d'incitation à long terme (Long Term Incentive).

Valeurs à l'encaissement

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos SE peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

Note 5 Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Primes de remboursement des obligations	4 883	5 964
Ecart de conversion actif	-	20 894
Charges constatées d'avance	9 056	2 164
Charges à répartir	14 019	10 518
TOTAL	27 958	39 539

Les primes de remboursement des obligations, d'un montant de 4,883 millions d'euros sont relatives aux emprunts obligataires pour 1 800 millions d'euros émis en novembre 2018.

Les montants sont indiqués déduction faite de l'amortissement des primes (amortissement linéaire sur la durée des trois tranches).

Les charges constatées d'avance sont principalement liées au paiement des droits marketing pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 à hauteur de 8,9 millions d'euros.

Les charges à répartir correspondent à l'étalement des frais liés aux emprunts suivants :

- crédit syndiqué pour un montant de 1,8 millions d'euros,
- emprunts obligataires de 1 800 millions d'euros pour un montant de 4,6 millions d'euros,
- emprunts obligataires de 2015-2016 de 900 millions d'euros pour un montant de 1,2 millions d'euros,
- emprunt obligataire convertible de 500 millions d'euros pour un montant de 5,9 millions d'euros,
- NEU MTN (marché des titres négociables à moyen terme) de 50 millions d'euros pour un montant de 0,5 million d'euros.

Note 6 Capitaux propres

Capital social

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Nombre de titres	109 214 914	106 886 219
Valeur nominale (en euros)	1	1
Capital social	109 915	106 886

Tableau de répartition du capital sur les trois derniers exercices

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Siemens	-	-	-	-	12 483 153	11,9%
Siemens Pension Trust e.V. ³	12 483 153	11,4%	12 483 153	11,7%		
Blackrock Inc.	-	-	-	-	5 339 057 ²	5,1%
Salariés	1 520 828	1,4%	1 156 732	1,1%	1 182 158	1,1%
Conseil d'Administration	54 493	0,1%	517 054	0,5%	546 630	0,5%
Auto-détention	582 204 ¹	0,5%	54 842	0,1%	332 478	0,3%
Autres	94 574 236 ⁴	86,6%	92 674 438	86,7%	85 561 873	81,1%
TOTAL	109 214 914	100,0%	106 886 219	100,0%	105 445 349	100,0%

¹ incluant 540 266 titres qui seront remis aux bénéficiaires LTI le 2 janvier 2020

² Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil faite le 15 décembre 2017

³ Siemens Pension Trust e.V. est détenue par Siemens A.G.

⁴ Inclut tous les actionnaires détenant moins de 5% du capital social

Siemens Pension Trust e.V. détient une participation de 11,4% du capital qu'il s'est engagé à conserver jusqu'au 30 septembre 2020. Aucun autre actionnaire de référence n'a annoncé sa volonté de maintenir une participation stratégique dans le capital émis par le Groupe.

Durant l'année 2019, le Groupe a été informé des franchissements de seuils légaux suivants :

- BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 4 février 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de la réception des actions d'ATOS SE détenues à titre de garantie) et détenir 5,03% du capital et des droits de vote de la Société ;
- BlackRock Inc., agissant pour le compte des clients et des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 6 février 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une diminution du nombre d'actions Atos SE détenues à titre de garantie) et détenir 4,8% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Société Générale, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2019, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une acquisition d'actions Atos SE hors marché). Société Générale a déclaré détenir 5,02 % du capital et des droits de vote de la Société ;

- (iv) Société Générale, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 mai 2019, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une cession d'actions Atos SE hors marché). Société Générale a déclaré ne plus détenir d'actions de la Société ;
- (v) BlackRock, Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 mai 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite à la réception d'actions Atos SE détenues à titre de garantie). BlackRock, Inc. a déclaré détenir 5,02 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- (vi) BlackRock, Inc. agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mai 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une restitution d'actions Atos SE détenues à titre de garantie). BlackRock, Inc. a déclaré détenir 4,65 % du capital et des droits de vote de la Société.

La 18^e résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2019, a renouvelé, au bénéfice du Conseil d'Administration, l'autorisation d'acheter des actions du Groupe dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Ces achats pourraient être effectués afin :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attributions gratuites d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionnariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- d'annuler totalement ou partiellement ces actions par voie de réduction du capital social en application de la résolution 13 de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10 % des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles telles que les achats et ventes d'options d'achat ou de vente, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, et ce aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables

Le prix d'achat maximum par action est fixé à 120 euros (hors frais).

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat maximum susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu, soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toute autre opération portant sur les propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur des actions.

Le montant maximum de fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 282 634 520 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2018, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale.

Cette autorisation a été octroyée pour une durée de 18 mois à compter du 30 avril 2019.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions propres détenues s'élevait à 582 204 actions.

Au 31 décembre 2019	Actions	% du capital	% des droits de vote
Siemens Pension Trust e.V. ¹	12 483 153	11,4%	11,5%
Salariés	1 520 828	1,4%	1,4%
Conseil d'Administration	54 493	0,1%	0,1%
Auto-détention	582 204 ²	0,5%	-
Flottant	94 574 236	86,6%	87,0%
Total	109 214 914	100,0%	100,0%

¹ Siemens Pension trust e.V. est contrôlé par Siemens A.G.

² Incluant 540 266 titres en cours de livraison effective au 2 janvier 2020 à des bénéficiaires de LTI

Les actions de la Société détenues par les employés le sont au travers des Fonds Communs de Placement et Plans d'Épargne Entreprise. Les conseils de surveillance des Fonds Communs de Placement exercent les droits de vote attachés à ces fonds. AU 31 décembre 2019, l'actionnariat d'anciens ou de salariés actuels représente globalement 1,4% du capital social.

Au 31 décembre 2019, excepté Siemens Pension Trust e.V, aucun autre actionnaire n'a déclaré posséder plus de 5% du capital social.

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2018	Levée d'option	Dividendes	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat 2019	Valeur au 31 décembre 2019
Capital social	106 887				2 328		109 215
Prime d'émission et de fusion	2 993 742	15 168	-1 560 945		124 418		1 572 383
Réserve légale	10 545				170		10 715
Autres réserves	25 511		-783 387	757 876			-
Report à nouveau	778 447		-181 661	-596 786			-
Résultat de l'exercice	161 990			-161 090		3 528 637	3 528 637
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4 076 220	15 168	-2 525 993	0	126 916	3 528 637	5 220 949

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société s'élevait à 109,2 millions d'euros, divisé en 109 214 914 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées.

Le capital de la Société a, par rapport au 31 décembre 2018, été augmenté de 2 328 695 actions nouvelles, se répartissant ainsi :

- 263 518 actions nouvelles résultant d'augmentations de capital réservées aux salariés ;
- 25 467 actions nouvelles résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ;
- 2 039 710 actions nouvelles résultant du paiement en actions du dividendes 2018.

Les dividendes versés par Atos SE en 2019 se composent de :

- 181,6 millions d'euros au titre du dividende ordinaire 2018 de 1,70 euros par action ;
- 2 344,3 millions d'euros relatifs à la distribution exceptionnelle en actions Worldline (pour 1 560,9 millions d'euros prélevés sur les primes d'émission et 783,4 millions d'euros sur les autres réserves).

Variation potentielle future de capital

Le capital social de la Société, composé de 109 214 914 actions émises, pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 2,77% par la création de 3 026 180 actions nouvelles. La dilution peut résulter de l'exercice des options de souscription d'actions allouées aux salariés ou de l'acquisition d'actions de performance :

(en nombre d'actions)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Variation	% dilution
Nombre d'actions émises	109 214 914	106 886 219	2 328 695	
Issues des options de souscription d'actions	168 900	25 467	143 433	0,15%
Issues des actions de performance	2 857 280	2 594 916	262 364	2,62%
Dilution potentielle	3 026 180	2 620 383	405 797	2,77%
TOTAL DU CAPITAL POTENTIEL	112 241 094	109 506 602	2 734 492	

Sur un total de 168 900 options, aucune option de souscription n'avait de prix d'exercice inférieur à 74,78 euros (cours de bourse de l'action au 31 décembre 2019 à l'ouverture).

Note 7 Provisions

Tableau des provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2019
Provision pour risques filiales	0	7 159	-	-	7 159
Provision pour risques	1 800	-	-1 445	-335	20
Provision pour litiges	0	-	-	-	0
TOTAL	1 800	7 159	-1 445	-335	7 179
<i>Dont :</i>					
<i>Exploitation</i>	355	-	-	-335	20
<i>Financier</i>	1 445	7 159	-1 445	-	7 179
<i>Exceptionnel</i>					

L'évaluation des titres de participation a donné lieu à la constatation de provisions pour risques filiales à hauteur de 7,2 millions d'euros. Ces provisions sont constatées lorsque la valeur d'acquisition est inférieure à la valeur d'utilité et que les titres, les créances et les comptes-courants ont été entièrement dépréciés, dans la limite de la situation nette négative.

La provision pour risques d'un montant de 1,8 millions d'euros était principalement due à des écarts de change sur un emprunt intra-groupe à hauteur de 1,445 millions d'euros qui ont été soldés au 31 décembre 2019.

Note 8 Emprunts

Endettement net

(en milliers d'euros)	A moins de 1 an	A plus de 1 an et plus de 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut au 31 décembre 2019	Montant brut au 31 décembre 2018
Solde créditeurs de banques	1 368 932	-	-	1 368 932	581 638
Emprunts obligataires	600 000	1 750 000	350 000	2 700 000	2 700 000
Emprunts obligataires convertibles		542 913		542 913	
Emprunts auprès des établissements de crédit	675 000	-	50 000	725 000	800 000
Autres emprunts	12 312	2 515	31 457	46 284	1 129 456
Intérêts courus sur emprunts	22 455	-	-	22 455	16 004
Dettes financières	2 678 699	2 295 428	431 457	5 405 584	5 227 098
Disponibilités Note 5	949 784			949 784	794 838
ENDETTEMENT NET	1 728 915	2 295 428	431 457	4 455 800	4 432 260

Les emprunts et dettes financières diverses sont composés

- d'emprunts obligataires pour 2 700 millions d'euros, détaillés ci-dessous :
 - en juin 2015, un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à cinq ans (échéance 2020, à moins d'un an à fin 2019) avec un coupon fixe de 2,375%,
 - en octobre 2016, un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à sept ans (échéance 2023 entre 1 et 5 ans à fin 2019) avec un coupon fixe de 1,444%,
 - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 700 millions d'euros à trois ans et demi (échéance 2022 entre 1 et 5 ans à fin 2019) avec un coupon fixe de 0,75%,
 - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros à six ans et demi (échéance 2025 entre 1 et 5 ans à fin 2019) avec un coupon de 1,75%,
 - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 350 millions d'euros à dix ans (échéance 2028 à plus de 5 ans à fin 2019) avec un coupon de 2,5%.
- d'emprunts convertibles émis le 1^{er} novembre 2019 à échéance 2024 pour un montant principal de 500 millions d'euros, échangeable en actions Worldline, avec une prime comprise de 35 % au-dessus du prix de placement d'actions, auquel s'ajoute la prime d'émission pour un montant de 44,375 millions d'euros correspondant aux obligations échangeables émises à un prix de 108,875% du principal.
- de NEU MTN pour un montant de 130 millions d'euros, dont 50 millions d'euros à échéance 2026, à plus de 5 ans ;
- de NEU CP pour un montant de 595 millions d'euros, échéance 2020 à moins d'un an ;
- de la participation des salariés pour un montant total de 2,5 millions d'euros .

Structure du crédit syndiqué étendu à 2024

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 2,4 milliards d'euros d'une durée de cinq ans (la « facilité »), à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025. En 2019 l'échéance de cette facilité a été étendue jusqu'en novembre 2024.

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe.

Au 31 décembre 2019, Atos SE n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

Note 9 Dettes, paiements et autres charges

Ventilation des dettes fournisseurs et autres dettes par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2019	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Valeur brute au 31 décembre 2018
Fournisseurs et comptes rattachés	19 726	19 661	65	22 159
Fournisseurs et comptes rattachés	19 726	19 661	65	22 159
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 405	4 405	-	2 613
TVA collectée et à payer	867	867	-	4 751
Comptes courants Groupe	1 873 233	1 873 233	-	1 790 299
Autres dettes	101 107	101 107	-	42 000
Autres dettes	1 979 612	1 979 612	-	1 839 664
TOTAL	1 999 338	1 999 273	65	1 861 823

Délais de paiement

Les conditions générales d'achats pour les fournisseurs externes sont de soixante jours à compter de la date d'émission de la facture sauf dispositions contraires réglementaires ou convenues entre les parties.

En ce qui concerne les fournisseurs intra groupe, le délai de paiement est d'un mois à compter de la date d'émission de facture.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre	Entreprises liées	Autres	Total au 31 décembre	Factures échues à plus d'un an	Factures échues à moins d'un an	Factures non échues au 31 décembre
2019							
Fournisseurs et dettes	19 726	11 054	8 672	19 726	65	2 121	17 540
	100,0%				0,3%	10,8%	88,9%
Fournisseurs	2 420	1 671	750	2 420	65	2 121	234
Factures à recevoir	17 306	9 383	7 922	17 306	-	-	17 306
2018							
Fournisseurs et dettes	22 159	17 475	4 684	22 159	9	-2 803	24 953
	100,0%				0,0%	-12,6%	112,6%
Fournisseurs	-2 240	-3 297	1 057	-2 240	9	-2 803	554
Factures à recevoir	24 399	20 772	3 627	24 399	-	-	24 399

(1) correspond principalement à un avoir intra-groupe pour 3,465 millions d'euros

Montant des charges à payer inclus dans les dettes fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 306	24 399
Autres dettes	15 131	1 914
Dettes fiscales et sociales	916	933
TOTAL	33 353	27 245

Note 10 Comptes de régularisation passif

Ils sont composés de produits constatés d'avance relatifs à des intérêts financiers.

Pas de gain de change latents, les prêts y afférants ont été soldés sur l'exercice 2019.

Note 11 Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
Redevance de marque	132 049	93,6%	129 046	88,7%
Refacturation de frais	754	0,5%	8 582	5,9%
Garanties parentales	8 271	5,9%	7 929	5,4%
Total par nature	141 074	100,0%	145 558	100,0%
France	21 214	15,0%	30 197	20,7%
Etranger	119 860	85,0%	115 360	79,3%
Total par zone géographique	141 074	100,0%	145 558	100,0%

Note 12 Autres charges

Ventilation des autres charges

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Charges des fonctions Groupe	-10 081	-16 196
Logiciel et brevet	-3 995	-
Jetons de présence	-518	-608
Autres charges	-948	-821
TOTAL	-15 542	-17 624

Les autres charges comprenaient principalement des dépenses de marketing, communication et relations investisseurs, Ressources Humaines refacturées à Atos SE par sa filiale Atos International SAS et les autres sociétés holding incluant les honoraires facturés par le Comité International Olympique.

Note 13 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dividendes reçus des participations	284 694	23 374
Intérêts de comptes courants	1 237	1 248
Revenus des créances financières	12 202	17 417
Revenus des placements bancaires	1 724	157
Autres produits financiers sur emprunts obligataires	1 509	-
Reprises de provisions sur titres de participation	38 966	42 077
Reprise de provisions financières	1 456	36 979
Reprise de provisions sur actions propres	1 341	2 523
Produit de cession des valeurs mobilières	396	1 050
Différences positives de change	11 350	47 149
Total des produits financiers	354 875	171 974
Intérêts sur emprunts classiques et fonds de participation	-49 563	-24 151
Intérêts sur titrisation	-763	-939
Intérêts sur prêts intra-Groupe	-14 401	-19 291
Intérêts sur comptes courant Groupe	5	-27
Dépréciation des titres de participation	-24 524	-55 277
Dépréciation pour charges à répartir	-4 123	-3 356
Autres provisions à caractère financier	-7 159	-2 791
Intérêts sur crédit court terme	-5 688	-2 626
Différences négatives de change	-13 514	-9 790
Autres charges financières	-78 135	-86 232
Total des charges financières	-197 865	-204 481
TOTAL RESULTAT FINANCIER	157 010	-32 507

Produits financiers

Sur l'exercice 2019, Atos SE a perçu de sa filiale Atos Spain SA, 21,8 millions d'euros de dividendes.

Bull SA a également versé des dividendes à Atos SE pour un total de 262,9 millions d'euros, dont 262,5 millions d'euros par apurement de créances entre les 2 entités.

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 2 Immobilisations Financières et 7 Provisions.

Les revenus des créances financières représentent des intérêts sur un prêt intra-groupe en livres sterling.

Charges financières

Les intérêts sur emprunts classiques se décomposent de la manière suivante :

- Crédit syndiqué pour 2,6 millions d'euros
- Emprunts obligataires pour 45,8 millions d'euros
- NEU CP – Negotiable European Commercial Paper et MTN Medium term pour – 1,5 millions d'euros
- Emprunt relatif à l'achat de Syntel 2,7 millions d'euros

Les intérêts sur prêts intra-Groupe concernent un emprunt avec une entité du Groupe située au Royaume – Uni pour 12,2 millions d’euros ainsi qu’un emprunt avec Bull SA pour 2,2 millions d’euros. Ces prêts ont été soldés durant 2019.

La dépréciation pour charge à répartir se décompose ainsi :

- en crédit Syndiqué pour 1,4 millions d’euros
- et emprunts obligataires pour 1,9 millions d’euros

Les autres charges financières correspondent principalement à la moins-value de cession constatée lors de la livraison de 1 084 747 actions de performance aux salariés pour un montant de 78 millions d’euros (84,9 millions en 2018).

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 2 Immobilisations Financières et 7 Provisions.

Note 14 Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d’euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits de cession des immobilisations financières	3 354 372	
Autres produits exceptionnels	73 272	92 635
Provisions sur comptes clients	245	
Total des produits exceptionnels	3 427 889	92 635
Amortissement malis de fusion		
Valeur comptable de cession des immobilisations financières	-64 855	-
Valeur comptable de cession des immobilisations corporelles		
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	-62 229	-11 718
Total des charges exceptionnelles	-127 084	-11 718
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 300 805	80 917

En 2019, les produits exceptionnels correspondent principalement au prix de cession des actions Worldline pour un total de 3.354,4 millions d’euros :

- 2.344,0 millions d’euros relatifs à la distribution exceptionnelle de dividendes en actions Worldline le 7 mai 2019, sur la base d’une parité de 2 actions pour Worldline pour 5 actions possédées à un prix unitaire de 54,7 euros ;
- 780,5 millions d’euros dans le cadre d’un placement privé par voie de construction accélérée d’un livre d’ordres (ABO) ;
- 229,9 millions d’euros à l’occasion de la cession au Fonds de Pension Atos d’actions Worldline pour un montant de £198 millions de livres sterling (représentant environ 230 millions d’euros).

La valeur nette comptable des actions Worldline cédées s’élève à 64,9 millions d’euros en charges exceptionnelles.

Les autres revenus exceptionnels s’expliquent par la refacturation aux entités du Groupe concernées, des coûts liés aux plans de Performance attribués aux salariés pour 73,272 millions d’euros.

Le poste « Autres charges exceptionnelles » comprend notamment les coûts liés à la cession Worldline.

Note 15 Impôt

Convention d'intégration fiscale

Au titre de l'article 223-A du CGI, Atos SE a signé une convention d'intégration fiscale avec un certain nombre de ses filiales avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Atos SE en tant que société tête de Groupe, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du Groupe formé par elle-même et les sociétés incluses dans l'intégration fiscale :

Les principales modalités de la convention sont :

le résultat des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément ;

Atos SE est la seule société redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura à acquitter en cas de sortie du Groupe d'une société intégrée. Toutefois, en cas de contrôle fiscal, la société sortante reste redevable vis-à-vis d'Atos SE des suppléments d'IS mis à sa charge sur la période pendant laquelle elle était membre de l'intégration fiscale.

Allègement et accroissement de la dette future d'impôt d'Atos SE imposée séparément

A la clôture de l'exercice, le montant des allègements et accroissements de la dette future d'impôt se ventile ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base allègement	Base accroissement
Provisions non déductibles temporairement	335	364
TOTAL	335	364

Les actifs ou passifs différés d'impôt ne figurent pas dans les comptes.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Avant impôt	Impôt calculé	Montant net
Résultat courant	254 070	-	254 070
Résultat exceptionnel et participation salariés	3 300 805	-	3 300 805
Impôt	-	-26 238	-26 238
TOTAL	3 554 875	-26 238	3 528 637

Le résultat de l'intégration fiscale est un profit de 423,5 millions d'euros avant utilisation des déficits reportables. Après utilisation des déficits reportables, le bénéfice taxable s'élève à 216,5 millions d'euros avec une charge d'impôts de 74,5 millions d'euros. L'impôt qui aurait été supporté par Atos SE en l'absence d'intégration fiscale serait une charge de 177,8 millions d'euros. Il n'y a plus de déficits reportables au niveau d'Atos SE au 31 décembre 2019.

Note 16 Engagements hors-bilan

Engagements financiers donnés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Garanties parentales de performance	3 081 844	3 340 909
Garanties bancaires ¹	78 464	50 324
TOTAL	3 160 308	3 391 233

¹ Supportées par Atos SE

Pour divers contrats à long terme exécutés par ses filiales, Atos SE émet des garanties de performance au bénéfice des clients de ses filiales. L'engagement issu de ces garanties s'élève à 3 082 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 3 341 millions d'euros à fin décembre 2018. Cette baisse de 259 millions d'euros en comparaison avec l'année dernière est principalement due à la fin de validité de garanties octroyées au bénéfice de clients aux Etats-Unis, Royaume-Uni et Benelux & the Nordics.

Concernant la facilité de crédit renouvelable multidevise augmentée et prorogée en octobre 2018, Atos SE a garanti au consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660,0 millions d'euros, (montant inchangé) les obligations de ses filiales, Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Atos SE a donné une garantie de 102 millions d'euros à Ester Finance dans le cadre d'un programme de titrisation modifié et prorogé en mai 2018 en impliquant certaines de ses filiales. Le montant de la garantie a été réduit du fait de la restructuration à la baisse du programme.

Dans le cadre de l'accord général avec Siemens relatif au transfert des engagements de SIS en matière de retraite au Royaume-Uni, le Conseil d'Administration d'Atos SE, lors de sa réunion du 29 mars 2011, a accepté de fournir une garantie d'une durée de 20 années au fonds de pension Atos 2011 mise en place pour faciliter le transfert. Le montant maximum de cette garantie s'élève à 200 millions de livres sterling (233 millions d'euros).

Dans le cadre de la rationalisation portant sur les fonds de pension au Royaume-Uni et pour une structure plus efficace, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentales (remplaçant les trois existantes) au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de fiduciaire du nouveau Atos UKdes fonds Pension Scheme Atos UK 2019 créé le 1^{er} novembre 2019. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès des fonds de pension. Le montant total estimé des garanties nouvellement émises s'élève à 587 millions de livres sterling (685 millions d'euros).

Engagements financiers reçus

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Crédit syndiqué	2 320	2 320

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la ligne de crédit du crédit syndiqué non utilisée au niveau du Groupe d'un montant global accordé de 2,32 milliards d'euros.

Risques de marché : Valeur de marché des instruments financiers**Disponibilités et dépôts à court terme, clients et comptes rattachés, concours bancaires courants, fournisseurs et comptes rattachés.**

En raison du caractère court terme de ces instruments, le Groupe estime que la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché au 31 décembre 2019.

Dettes à long et moyen terme

Au 31 décembre 2019, Atos SE n'a pas utilisé de dettes à moyen et long terme relatives au crédit syndiqué.

Risques de liquidité**Crédit syndiqué renouvelé jusqu'en 2024**

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 2,4 milliards d'euros d'une durée de cinq ans (la « facilité »), à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025. En 2019, l'échéance a été portée à novembre 2024.

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe.

Au 31 décembre 2019, Atos SE n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

Programme de titrisation

Le 29 mai 2018, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500,0 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement réduite de 200 millions d'euros à 100,0 millions d'euros. Ce programme ne concerne que deux intervenants français.

Ce programme de titrisation est structuré en deux compartiments appelés « ON » et « OFF » :

- le compartiment « ON » similaire au précédent programme (les créances sont inscrites au bilan du Groupe) est le compartiment par défaut dans lequel les créances sont cédées. L'utilisation de ce compartiment a été faite à son seuil minimal ;
- le compartiment « OFF » est conçu de manière à ce que le risque crédit (insolvabilité et retard de paiement) associé aux créances cédées des débiteurs éligibles au programme soit entièrement transféré au cessionnaire.

Au 31 décembre 2019, Atos SE a vendu :

- 108 millions d'euros de créances commerciales dans le compartiment « ON » dont 10 millions d'euros ont été reçus en trésorerie ;
- 37 millions d'euros de créances commerciales dans le compartiment « OFF » dont tous les risques et avantages sont transférés à une institution financière externe.

Les ratios financiers du programme de titrisation d'Atos sont le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

Risque de liquidité au 31 décembre 2019

Types	d'instruments	Fixe/Variable	Ligne <i>(en millions d'euros)</i>	Maturité
Crédit Syndiqué		Variable	2 400	Novembre 2024
Programme de titrisation		Variable	100	Mai 2023
Emprunt obligataire		Fixe	600	Juillet 2020
Emprunt obligataire		Fixe	300	Septembre 2023
Emprunt obligataire		Fixe	700	Mai 2022
Emprunt obligataire		Fixe	750	Mai 2025
Emprunt obligataire		Fixe	350	Novembre 2028

Le 2 Juin 2017, Atos SE a mis en place un programme d'émission de titres négociables à court terme (NEU CP), à taux d'intérêt variable, d'un montant initial maximum de 900 millions d'euros, porté le 17 Octobre 2018 à 1 800 millions d'euros. Le 10 décembre 2019, le montant maximum a été porté de 1 800 à 2 400 millions d'euros.

Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe possède une procédure stricte d'analyse de risque de contrepartie. Dans le cadre de ses relations commerciales, le Groupe gère le risque de contrepartie avec un portefeuille de clients diversifié et des instruments de suivi des risques.

Sur le plan financier, le Groupe contrôle son risque de contrepartie sur ses placements et sur ses opérations de marché en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant les contreparties bancaires. Le Groupe considère par conséquent qu'il est faiblement exposé au risque de crédit.

Exposition au risque de marché

Les actifs monétaires du Groupe sont constitués de créances et de prêts, de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. Les passifs monétaires sont constitués de dettes financières, de dettes d'exploitation et de dettes diverses.

Exposition au risque de taux

L'exposition au risque de taux d'intérêt couvre deux natures de risque :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant par exemple une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à une perte potentielle d'opportunité en cas de baisse des taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des actifs et passifs à taux fixe mais n'affectera pas les produits et charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. La Société considère qu'une variation de taux aura peu d'incidence sur la valeur des actifs et passifs financiers à taux variable.

Note 18 Parties liées

Il n'existe pas de transaction avec les parties liées (Redevances de marques, financement des opérations et intégration fiscale) qui n'aurait pas été conclue à des conditions de marché.

Suite à la démission de l'ensemble de ses mandats au 31 octobre 2019, le Président-Directeur général a fait valoir ses droits à la retraite. Il bénéficiait du dispositif de retraite supplémentaire applicable aux membres du Comité Exécutif du Groupe achevant leur carrière au sein d'Atos SE ou d'Atos International SAS relevant de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale. Le montant annuel brut de sa rente s'élève à 627 586 euros. Les rentes sont versées par un organisme assureur auprès duquel Atos verse des primes en fonction des besoins de financement apparaissant au fur et à mesure des départs en retraite des bénéficiaires. Le Président-Directeur général a fait savoir qu'il renonçait au versement de sa retraite supplémentaire durant tout l'exercice de son mandat à la Commission Européenne, c'est-à-dire jusqu'à fin 2024, sauf fin anticipée de ce mandat.

Le Président-Directeur général n'était lié par aucun contrat de travail et ne bénéficiait d'aucune indemnité de départ en cas de cessation de son mandat. Il a par ailleurs fait savoir au Conseil d'Administration qu'il souhaitait renoncer à toute rémunération variable due ou potentielle au titre de l'année 2019 ainsi qu'à l'ensemble de ses droits à actions ou à options de souscription d'actions en cours d'acquisition.

Note 19 Événements post-clôture

Le 4 février 2020, Atos a réalisé la cession d'environ 23,9 millions d'actions Worldline, pour un montant d'environ 1,5 milliard d'euros, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (le « Placement »).

Le prix du Placement a été fixé à 61,50 euros par action Worldline. Le Placement est une nouvelle étape dans la création de deux pure players mondiaux leaders sur leurs marchés respectifs. L'opération va également contribuer à augmenter la liquidité de l'action Worldline. La relation entre les deux Groupes restera forte avec le partenariat industriel et commercial existant et inchangé créé au travers de l'Alliance Atos-Worldline et annoncé en janvier 2019. Le produit du Placement sera affecté au remboursement de la dette existante ainsi qu'aux besoins généraux d'Atos. Suite au succès du Placement, Atos détient environ 7,0 millions d'actions Worldline sous-jacentes aux Obligations et représentant environ 3,8% du capital de Worldline.